

Période: 2026 · Date: 18 sept. 2026 · Loi 65-557 art. 14-1

Recettes et dépenses

Poste	Montant
Recettes	12 000,00 €
Dépenses	7 200,00 €
Différence	4 800,00 €

Postes de dépenses

Poste	Clé de répartition	Montant
Nettoyage	Parts égales	4 800,00 €
Entretien de l'ascenseur	Tantièmes	2 400,00 €
Total général		7 200,00 €

Quotes-parts par lot

Lot	Réparti	Imputé au lot	Total
[A] / [1]	3 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €
[A] / [2]	3 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €
Total général	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €

Fonds travaux

Poste	Montant
Solde initial	3 000,00 €
Versements	1 200,00 €
Utilisé	400,00 €
Solde final	3 800,00 €

Règle de ce pays

Le budget prévisionnel est établi et l'assemblée est convoquée pour son approbation dans un délai maximal de 6 mois. Le délai court à compter de la clôture de l'exercice.
Loi 65-557 art. 14-1

Ce document est un décompte, ce n'est pas un appel de fonds.